

<p>5°) Eau potable</p>	<p>Certains conseillers s'interrogent sur les risques de manque d'eau cet été et aussi pour le moyen terme au vu des constructions réalisées ou à venir (Grand Hôtel tranches 1 et 2, centre de balnéothérapie, cinéma, sanitaires, projet sur la colonie de la Police, extensions de réseaux...).</p> <p>Monsieur le Maire rappelle le travail de planification effectué avec Vincent Souquet, qui s'est traduit par une réunion de concertation, le 8 février 2006, à laquelle participaient les services fournisseurs de fluides, SMDEA, SDCEA, EDF, France télécom, et aussi la DDE, la DDASS, le Conseil Général et le SDIS.</p> <p>La liste des projets en cours et à venir a été établie avec, pour chacun, les besoins en fluides estimés par le cabinet CATHALA.</p> <p>Une mise à jour, tenant compte des projets réalisés, en cours, décalés ou anticipés, a été réalisée le 7 février 2007 et envoyée aux services concernés et à la Sous-Préfecture.</p> <p>Une nouvelle relance sera faite dès le début des travaux du centre de balnéothérapie qui, à lui seul, consommera 75 m3 jour d'eau de ville.</p> <p>Le SMDEA vient de missionner un cabinet d'étude pour proposer des solutions sur la ressource en eau pour les cantons de Massat et Oust.</p> <p>Deux actions sont entreprises :</p> <p>1°) pose d'un compteur à la sortie des réservoirs pour étudier, surtout la nuit, le comportement du réseau (fuites ou robinets ouverts)</p> <p>2°) la DDASS sera intraitable sur la qualité de l'eau et donc un traitement en continu sera mis en place.</p> <p>Enfin l'étude sur la nouvelle station d'épuration se poursuit.</p> <p>Le SMDEA signale un retard dans l'envoi des factures eau et assainissement de 2006.</p> <p>Les tarifs pour 2007 ont été établis comme suit :</p> <p><u>Eau potable</u> : abonnement 35 € (particuliers), 35 € (collectif/logement), 70 € (commerces), 140 € (professionnels hôtels restaurants), 350 €(colonies-villages de vacances). consommation : 0,50 €/le m3</p> <p>Raccordement : selon travaux et grille tarifaire (+ forfait de 177,38€HT pour la pose de compteur)</p> <p><u>Assainissement</u> : Abonnement 70,00€ M3 (T1) : 0,350€ Raccordement : tarif forfaitaire de 2500 €HT</p>
<p>6°) Climatisation de la Superette</p>	<p>Le dossier établi dans le cadre de l'OMPCA a été envoyé aux services de l'Etat (FISAC).</p> <p>Monsieur le Maire a été mandaté pour rechercher des financements complémentaires auprès du Conseil Général (modernisation du petit commerce) et de la Région (Fond d'intervention).</p> <p>La gérante est d'accord pour prendre en charge une partie (50%) de l'annuité d'emprunt pour l'autofinancement qui se traduira par une augmentation du loyer mensuel.</p>
<p>7°) Cinéma d'Arts et d'Essais</p>	<p>Le Conseil juridique de la Municipalité conseille au Maire d'écrire au Préfet pour lui demander qu'elle durée maximum (18, 20 ou 25 ans) sera autorisée pour le contrat de Délégation de Service Public, la Commune souhaitant une durée suffisamment longue pour correspondre avec la durée de l'emprunt.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture du rapport présentant les modalités de recours à la délégation de service public, avec les avantages et les inconvénients des différents modes de gestion (affermage, concession..) puis il fait la lecture du projet de contrat (valant cahier des charges) avec les ajouts suivants :</p> <p>Libre programmation pour l'exploitant,</p> <p>Demander une somme supplémentaire (2000€/an ?) en plus de la redevance (égale à l'annuité d'emprunt) pour les réparations importantes à la charge du propriétaire.</p> <p>Prévoir une ouverture pour les autres types d'animations culturelles (chant, musique, théâtre, conférences..) et une synergie avec les acteurs locaux du tourisme et les associations.</p> <p>Les remarques formulées par notre conseil juridique sur la récupération de la TVA par la procédure de transfert du droit à déduction, sur les biens de retour en fin de contrat, sur la formalisation de clauses particulières, seront intégrées au projet de contrat.</p> <p>Tout cela fera l'objet de négociations avec les candidats à la DSP.</p> <p>Le Conseil mandate Monsieur le Maire (unanimité 8/8) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer un appel à concurrence, procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre (APS compris) - lancer l'appel à concurrence pour la DSP, procédure lourde, selon le projet de contrat d'affermage présenté et amendé en réunion du Conseil ce jour et en cohérence avec le rapport présentant les modalités de recours à la DSP. - rechercher les meilleures conditions pour un prêt bancaire couvrant l'autofinancement. <p>Enfin le Conseil penche pour un emplacement situé en terrain communal à côté de la gare, sur le terrain de boules qui sera déplacé un peu plus loin : Proposition à transmettre au cabinet d'architecte Ségui-Colomb.</p>

<p>8°) Proposition de vente par la MATT de la maison d'animation</p>	<p>L'association MATT propose à la Commune de lui vendre la maison d'animation du Couledous. Rappel : cette maison d'animation (deux étages avec salles de jeux, grande salle avec cheminée, bar, cuisine), a été construite par la Commune maître d'ouvrage, par bail à construction de 20 ans sur un terrain appartenant à la MATT, puis mise à disposition pour la même durée à l'association pour 1€ symbolique, celle-ci se chargeant de l'emprunt nécessaire à l'autofinancement. La Commune n'a servi que de point d'appui pour obtenir le meilleur taux de subvention possible : elle n'a rien payé pour ce projet. Au terme du délai, soit le 8 août 2009, la maison d'animation redevient propriété de la MATT Il est un fait que la maison d'animation fait un ensemble avec le camping et les chalets. L'ensemble a plus de valeur ajoutée avec la maison d'animation que sans. D'ailleurs si nous ne réalisons pas l'opération et si le partenariat Commune/association MATT devait se terminer en fin de convention de gestion du Camping, le 23 décembre 2012, il conviendrait en fin de convention de trouver les moyens pour reconstruire une salle d'animation dans le périmètre du terrain communal. Il est un fait, aussi, que la valeur expertisée du terrain et de la maison doit être diminuée, pour la Commune acquéreur, des subventions obtenues pour la construire. Le Conseil s'interroge sur l'urgence à traiter cette opération et demande un délai de réflexion pour statuer dans un sens ou dans l'autre.</p>
<p>9°) Sécurité La Trappe/chemin de Ruguère</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offre pour les travaux complémentaires sur la protection des avalanches de La Trappe se réunira le mardi 27 février prochain. Les travaux complémentaires de protection contre un éboulement à l'entrée du village feront l'objet d'un dossier à part avec un taux de subvention prévu à hauteur de 60 à 70% soit un autofinancement restant de l'ordre de 5000€ Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces du dossier élaboré par le RTM pour ce projet (8/8)</p>
<p>10°) Urbanisation de la Zone des Campagnes</p>	<p>Le Cabinet d'architecte chargé du dossier a remis une première esquisse comprenant 36 lots environ avec des parcelles de 300 m2 et des dessertes de voirie épousant les lignes de niveau comme dans le vieux village Le bilan de la zone montre que 51 propriétaires environ (car indivisions) possèdent 80 parcelles Une réunion sera proposée à ces propriétaires pour leur présenter l'étude et les différents scénarii envisageables.</p>
<p>11°) Budget</p>	<p>Les premiers éléments pour la préparation du budget de fonctionnement 2007 sont présentés aux conseillers ainsi que la liste des projets d'investissements. Une prochaine réunion de travail, avant le vote du budget, permettra d'affiner les orientations budgétaires et d'opérer une sélection sur les projets en concurrence.</p>